

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 33 (1943)

Heft: 1

Rubrik: Question

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

est arrivé aujourd'hui au terme *bord*. On pourrait s'étonner de la lenteur de la publication, mais il faut bien se dire que pour une telle œuvre — titre de gloire de la science suisse — c'est le souci de la qualité qui prime celui de la quantité. D'autant plus que le Glossaire est pour un grand nombre de patois aujourd'hui éteints la dernière grande manifestation et un testament monumental qui a droit à tous nos soins¹).

Louis Gauchat et ses corédacteurs de la première heure n'ont jamais voulu faire de leur Glossaire une liste sèche de mots intéressants, mais plutôt un tableau vivant de la civilisation romande. Et le Glossaire ne peut être œuvre de science seulement, puisque deux tiers des riches matériaux proviennent directement de la main de fidèles correspondants locaux, connaisseurs intimes du patois et des traditions, que les rédacteurs ont su gagner à leur vaste projet et à qui ont été adressés des questionnaires détaillés traitant dans toute son étendue la vie du pays. On voit que l'idéal de Louis Gauchat, « que le peuple romand écrive lui-même son Glossaire », s'est largement réalisé. La rédaction qui classe et publie ces trésors ne fait que rendre au public ce qu'il lui a prêté.

Ces dernières années, la mort a durement frappé l'équipe du Glossaire. Elle nous a enlevé E. Muret, E. Tappolet et F. Jaquenod, tous bien connus en Suisse romande. La perte de Louis Gauchat est irréparable. Il est fort heureux que M. J. Jeanjaquet, professeur à Neuchâtel, maintienne encore la bonne tradition de ceux qui ont créé cette œuvre nationale et transmette le feu sacré à une équipe de plus jeunes qui ont encore été initiés par L. Gauchat aux exigences de ce travail délicat. Son souvenir reste en nous, inébranlable et toujours senti comme le devoir moral de continuer à bâtir là où le « maître des patois romands » a dû cesser de bâtir lui-même. Louis Gauchat n'est plus, mais son Glossaire vivra.

Question.

Un lecteur nous signale le passage suivant de la Gazette de Lausanne (29 mars 1943): « C'est une coutume vieille de trois siècles au moins: une fondation a été créée en 1614 pour distribuer, le jour de l'Annonciation, deux pains d'une livre aux veuves habitant la commune de La Tour-de-Peilz . . . »

Des coutumes analogues existent-elles autre part en Suisse romande? De quand datent-elles et comment explique-t-on l'origine de ces institutions? Notre rédaction serait reconnaissante de recevoir des réponses à ce sujet.

¹) Pour tous les détails de l'organisation et de la marche des travaux, cf. la « Notice historique » de L. Gauchat (Bulletin du Glossaire 13, 1914, p. 1 ss.) et les « Rapports » du Glossaire, en particulier celui de 1942 où M. Jeanjaquet évoque le souvenir de son ami défunt. — S'adresser au Bureau du Glossaire, Hallerstrasse 5, Berne.